



DÉLIBÉRATION N°2026/04/07

Elections des membres de la Commission d'Appel d'Offres

L'an deux mille vingt-six le 14 avril à 19 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur VIOLA Laurent, Maire,

Etaient présents : Laurent VIOLA / Daniel ROLLAND / Céline TURPIN / Claude WAMBA / Virginie SASSIN / Xavier EUVERTE / Nadine NAHAS / Mathieu GUÉRIDON / Cinthia CARLIER / Laurent DAIME / Véronique TÊTEFORT / Fabrice SPECQUE / Céline CARTIER / Yves BLANCHARD / Gwenaëlle BRAULT / François AMIOT / Frédéric DÉTAVE / Anna SCALA / Claude WOZNIAK-LECLERCQ / Sylvie POYÉ / Frédéric BESSET / Laurent TARASSI / Christelle TERRE / Estelle SUEUR

Etaient absents : Nadia AMAR (Pouvoir à Xavier EUVERTE) – Laétitia LAHORTE (Pouvoir à Daniel ROLLAND) – Jean-Michel MAZET (pouvoir à Frédéric BESSET)

Secrétaire de séance : Céline CARTIER

En exercice : 27

Présents : 24

Procurations : 3

Votants : 27

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1414-2, L 1411-5 et L 2121.21 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

La Commission d'Appel d'Offres des collectivités territoriales est une commission composée de membres à voix délibérative qui sont issus de l'assemblée délibérante. Ses rôles sont les suivants :

- Elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres
- Elle élimine les offres non-conformes à l'objet du marché
- Elle choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché
- Elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux

La réunion de la Commission d'Appel d'Offre est obligatoire pour les marchés formalisés soit pour des marchés de fournitures et services d'un montant supérieur à 216 000 € HT ou pour des montants de travaux supérieurs à 5 404 000 € HT.

En dessous de ces montants, les marchés sont à procédure adaptée et ne nécessite pas de réunion de la commission. Néanmoins, la collectivité se réserve la possibilité de présenter ces marchés en commission.

Après appel de candidatures, les listes de candidats sont les suivantes :

➤ Liste A :

Titulaires : Xavier EUVERTE – Céline CARTIER – Fabrice SPECQUE – Céline TURPIN – Véronique TÊTEFORT
Suppléants : Gwenaëlle BRAULT – Daniel ROLLAND – Nadine NAHAS – Yves BLANCHARD – Claude WAMBA

➤ Liste B

Titulaires : Laurent TARASSI – Christelle TERRE – Jean-Michel MAZET
Suppléants : Frédéric BESSET – Sylvie POYÉ – Estelle SUEUR

Le vote est opéré au scrutin secret et le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 27
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre total de suffrages exprimés : 27
- nombre de sièges à pourvoir : 5
- quotient électoral (diviser le nombre de suffrages exprimés par le nombre de sièges à pourvoir) : $QE = 27/5 = 5,4$

Résultats :

Listes	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de sièges attribués au quotient	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste A	21	$21/5,4 = 3,88$ (3 sièges)	$21 - (3*5,4) = 21 - 16,2 = 4,8$
Liste B	6	$6/5,4 = 1,11$ (1 siège)	$6 - (1*5,4) = 6 - 5,4 = 0,6$

La liste ayant le plus fort reste (comparaison entre ResteA et ResteB) obtient le siège restant, le cas échéant.

La liste A obtient 4 sièges et la liste B obtient 1 siège.

Pour rappel :

Président : Laurent VIOLA

Sont élus à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

- Xavier EUVERTE
- Céline CARTIER
- Fabrice SPECQUE
- Céline TURPIN
- Laurent TARASSI

Membres suppléants :

- Gwenaëlle BRAULT
- Daniel ROLLAND
- Nadine NAHAS
- Yves BLANCHARD
- Frédéric BESSET

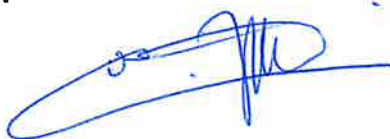
Vu pour extrait certifié conforme au registre

Saint Leu d'Esserent, le 14 avril 2026

Date de la convocation le 8 avril 2026

Le secrétaire de séance,

Céline CARTIER



Le Maire,

Laurent VIOLA

